



MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE-D'ACTON

1661 rue Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0

Téléphone : 450-546-2634 - Courriel : mun.st-theodore@mrcacton.qc.ca

Site internet : www.st-theodore.com - Facebook : [sainttheodore.dacton](https://www.facebook.com/sainttheodore.dacton)

AVIS PUBLIC

Adoption d'un règlement édictant le code d'éthique des élus-es municipaux

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 14 février 2022 à 20h00, à la salle du conseil au 1661 rue Principale, le conseil municipal de Saint-Théodore-d'Acton adoptera le « Règlement numéro 638-2022 édictant le code d'éthique des élus-es municipaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ».

Le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Des copies du projet de règlement et du code d'éthique peuvent être consultées ou obtenues sans frais au bureau municipal sur les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30, ou sur le site internet de la municipalité au www.st-theodore.com.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 26 janvier 2022.

Marc Lévesque
Directeur général greffier-trésorier